



INFORMER, COMMUNIQUER, TRAVAILLER ET TRANSMETTRE EN FRANÇAIS

# CHIFFRES ET DONNÉES CLÉS

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

## SUR LA LANGUE FRANÇAISE

VOUS AVEZ  
UN DROIT  
AU FRANÇAIS

VOUS POUVEZ  
LE DIRE  
EN FRANÇAIS



## FLEUR PELLERIN MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La langue française est au cœur de la République. Elle détermine l'accès à ses valeurs et à son organisation. Offrir à chacun la possibilité, par la maîtrise qu'il a acquise de la langue française, d'accéder aux savoirs, aux droits, comme aux ressources culturelles, est un défi majeur pour notre société.

Traduire en actes ces principes nécessite de donner un nouvel élan à une politique de la langue française que je souhaite ambitieuse, concrète et généreuse, soutenue par l'ensemble des forces vives de la Nation.

Parce que notre pays est solidaire d'une communauté francophone de 274 millions de locuteurs, qui sont une inestimable source de renouvellement pour notre langue, il importe que notre politique linguistique soit conduite en relation étroite avec les pays qui ont le français en partage. En renforçant ces synergies, nous donnons toutes les chances à notre pays d'être au cœur d'un espace culturel fraternel, porteur d'énergie, de talents et d'avenir.

Le présent document comporte un ensemble de données qui permettent de mesurer la place de notre langue, en France et dans le monde. Ces informations seront actualisées chaque année et pourront servir de référence à tous ceux qui s'intéressent à l'emploi de notre langue et se mobilisent pour son avenir.

Trois textes majeurs jalonnent l'histoire de la politique du français. Au cours de cette période, l'essor de la langue française et la généralisation de son emploi ont été des facteurs déterminants dans la construction de la nation.

1539



Ordonnance de Villers-Cotterêts

1992



« *La langue de la République est le français* », art. 2 de la Constitution

1994



Loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (dite loi Toubon)

**EN 1539**, le roi de France François 1<sup>er</sup> signe l'ordonnance de Villers-Cotterêts et fait ainsi du français la langue officielle du droit et de l'administration, à la place du latin et des autres langues du pays.

**EN 1992**, une nouvelle disposition est introduite dans la Constitution française aux termes de laquelle « La langue de la République est le français ». Selon le Conseil constitutionnel (\*), cette disposition a notamment quatre conséquences :

- l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public ;
- les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français, ni être contraints à un tel usage ;
- elle n'interdit pas l'utilisation de traductions ; il est ainsi possible pour les services publics de recourir à une langue autre que le français, à la condition qu'une version française existe, qui seule fait foi en cas de litige ;
- son application ne doit pas conduire à méconnaître l'importance que revêt, en matière d'enseignement, de recherche et de communication audiovisuelle, la liberté d'expression et de communication.

**LA LOI DU 4 AOÛT 1994** précise la portée et le périmètre de la disposition constitutionnelle adoptée deux ans plus tôt.

Notre pays dispose donc aujourd'hui d'un cadre juridique cohérent, qui doit être interprété non pas comme interdisant l'usage de langues autres que le français, mais comme permettant l'exercice sur notre territoire d'un « droit au français ».

**LE FRANÇAIS  
EST L'AFFAIRE  
DE L'ÉTAT**

(\*) Décision n° 99-412 du 15 juin 1999

# • Les grands secteurs concernés par la loi



Consommation



Publicité



Médias



Travail



Services publics



Enseignement  
Recherche

En garantissant l'emploi du français dans la vie sociale, la loi du 4 août 1994 crée les conditions d'un égal accès à l'information et aux savoirs.

Ce texte répond à différents objectifs :

- veiller à la sécurité et à la santé des consommateurs et des salariés ;
- faire en sorte que chaque citoyen puisse disposer d'un bien ou d'un service dans une langue qu'il comprend ;
- favoriser la confiance des usagers dans les services publics (accueil, messages informatifs, communication institutionnelle...);
- contribuer à la qualité des conditions de travail et du dialogue social dans l'entreprise ;
- assurer la transmission des savoirs dans la langue de la République ;
- permettre aux chercheurs d'exprimer dans leur langue les résultats de leurs travaux ;
- créer un environnement francophone dans l'espace public et réduire ainsi les phénomènes de ghettoïsation.

Il porte sur la présence du français et non son contenu : son rôle n'est pas de préserver la pureté du français en faisant la chasse aux mots étrangers, mais de contribuer à renforcer la cohésion sociale autour d'une langue partagée.

La loi du 4 août 1994 est l'instrument juridique d'une politique interministérielle, dont la coordination et l'animation incombent au ministère chargé de la culture (délégation générale à la langue française et aux langues de France), qui en dresse annuellement le bilan pour le Parlement.

**VOUS AVEZ  
UN DROIT  
AU FRANÇAIS**



## COMPRENDRE CE QU'ON ACHÈTE

DGCCRF, chiffres 2014

DGDDI, chiffres 2014

**7 000**

contrôles sur des biens,  
produits ou services

**2 311**

interventions des douanes sur des  
marchandises provenant de pays hors UE



## INFORMER/TOUCHER LE CONSOMMATEUR EN FRANÇAIS

source : ARPP

**20 659**

publicités visionnées



## TRAVAILLER EN FRANÇAIS EST UTILE À L'ENTREPRISE

sources : DARES, INSEE, CEE 2007

Sur 7 millions d'individus  
travaillant dans des  
entreprises d'au moins  
20 salariés,



## PRODUIRE ET TRANSMETTRE LE SAVOIR EN FRANÇAIS

source : INED 2008

Sur **8 900** chercheurs  
interrogés, 1/3 éprouve des  
difficultés à s'exprimer en  
anglais



**988**  
infractions

suites données  
aux infractions



**904**  
rappels de la  
réglementation

**84**  
PV transmis  
au Parquet

**27**  
condamnations  
par les tribunaux



**45**  
infractions



**1 382** demandes  
de modifications dont  
277 (20,04%) au titre  
du respect de la loi  
du 4 août 1994

les manquements



**147**  
sur 3 526  
publicités  
en affichage  
et radio  
étude  
2009

**43**  
sur 3 962  
publicités  
en affichage  
et radio  
étude  
2013



**1/3** est amené  
à lire des documents  
rédigés dans une  
langue étrangère



**1/4** d'entre eux  
en éprouve une gêne  
(soit environ 510 000  
personnes)



**1/2** se sent limité  
dans l'usage de  
cette langue

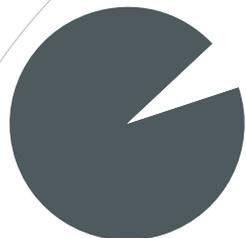


**2/3** ont un  
usage quotidien  
de l'anglais



**9/10**  
reconnaissent l'emprise  
de cette langue sur leur  
discipline

# L'ILLETTRISME



**7%** de la population  
âgée de 16 à 65 ans  
en France en 2011  
est en situation  
d'illettrisme

Au total :  
**5 000 000**  
de personnes éprouvent  
des difficultés dans les  
domaines fondamentaux  
de l'écrit

**Adultes en métropole**



**12%**  
sont en  
difficulté  
de lecture



**16%**  
sont en  
difficulté  
d'écriture

## UN ENJEU D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Jeunes



**8,6%**

sont en difficulté  
de lecture en  
métropole en  
2014, soit près  
de 1 jeune  
sur 10

**34,6%**

sont en difficulté  
de lecture en  
Outre-mer, soit  
1 jeune sur 3

Source : Journée défense et citoyenneté, 2014

- Enrichissement de la langue française

# 350 TERMES

publiés au  
Journal officiel  
chaque année

exemples



action  
de groupe



au lieu de  
*class action*



en flux



au lieu de  
*streaming*

**VOUS POUVEZ  
LE DIRE EN  
FRANÇAIS**



commerce  
équitable



au lieu de  
*fair trade*



laboratoire  
d'idées



au lieu de  
*think tank*



enfant du  
numérique



au lieu de  
*digital native*

# POURCENTAGE D'OUVRAGES TRADUITS DANS LE MONDE



**60%**  
à partir de l'anglais

**12%**  
à partir de l'allemand

**12%**  
à partir du français

**- de 1%**  
à partir de l'arabe



LE FRANÇAIS  
DANS LES **FLUX**  
DE TRADUCTION

**13,3%**

vers l'allemand

**10,6%**

vers le français

**7,2%**

vers l'anglais

Le français **2<sup>e</sup>**  
langue cible de traduction

## • La Francophonie

**274** millions  
de francophones

**2<sup>e</sup>** langue enseignée  
dans le monde

le français présent sur **5**  
continents

**80** membres ou  
observateurs de l'OIF

OIF : Organisation internationale de la Francophonie

## LE RÉSEAU SCOLAIRE



**204 000**

élèves scolarisés dans les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et de la Mission laïque française



**460**

établissements scolaires français dans le monde



**900 000**

professeurs de français dans le monde



Sur les 193 membres  
de l'**ONU**, 80 sont membres,  
ou observateurs de l'OIF

Sur les 28 membres  
de l'**UE**, 17 sont membres,  
ou observateurs de l'OIF

**UNE LANGUE  
EN PARTAGE**



## COMMISSION EUROPÉENNE

Langue de rédaction des documents

**38%**  
français



**45,7%**  
anglais

1996

**5%**  
français



**81%**  
anglais

2014

UNE LANGUE  
EN PARTAGE



## PARLEMENT EUROPÉEN

Langue de rédaction des documents

**18,7%**

français



**48,61%**

anglais



**7,7%**

allemand



**24,92%**

autres

2007

**23,77%**

français



**61,84%**

anglais



**2,55%**

allemand



**11,84%**

autres

2014

## LANGUE DE TRAVAIL



### **ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

le français langue officielle avec l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe

### **UNION EUROPÉENNE**

langue officielle parmi 24 langues

### **UNION AFRICAINNE**

langue officielle avec l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le portugais, le swahili et toutes les langues africaines

### **CONSEIL DE L'EUROPE**

langue officielle avec l'anglais

## LE STATUT DU FRANÇAIS

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis P. de Coubertin,  
le français est avec l'anglais  
une des deux langues officielles  
des Jeux olympiques, mais seul  
le français fait foi en cas de litige.







Ministère de la Culture et de la Communication - 2015  
Secrétariat général  
Délégation à l'information et à la communication

---

Délégation générale à la langue française et aux langues de France  
[twitter.com/languesFR](https://twitter.com/languesFR)

---

Maquette : Emmanuel Boutier

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)